

Comment passer d'une économie "atypique" à une économie de marché



©D. R.
Partager

Ce n'est qu'à partir de 1967, première année du plan triennal, qu'apparut réellement le projet de construction d'une économie nationale, pour se développer dans les années 70, notamment à travers ce qui a été formalisé par le concept "d'industries industrialisantes".

Un tel processus s'inscrivait dans le cadre :

- d'une vision claire quant à la place et au rôle de l'Algérie dans le monde ;
- d'une stratégie d'exploitation d'utilisation de ses ressources pour l'instauration d'une économie diversifiée ;
- d'un horizon temporel déterminé.

Pour la réalisation d'un tel projet, des compétences de haut niveau furent mobilisées et ainsi consacrées pour gérer de grandes entreprises publiques.

Les résultats du processus de développement permirent une amélioration substantielle de la santé, de l'éducation, de l'emploi et du niveau de vie de la population.

Une saine satisfaction de ces besoins aurait dû résulter de la productivité effective du travail.

Mais le projet de développement fut élaboré en inversant (au moins partiellement) les éléments de l'articulation : productivité-satisfaction des besoins essentiels. Cela était provisoirement nécessaire, selon les promoteurs d'un tel projet, compte tenu de l'état de la

population à la veille de l'indépendance.

L'augmentation substantielle du prix du pétrole facilita la réalisation d'un tel projet dans sa dimension sociale : les gains de productivité économique (résultant d'un marché favorable du pétrole) firent oublier alors (au moins partiellement) les gains de productivité physique (issus d'un fonctionnement efficient de l'appareil de production). L'articulation dont l'inversion devait être provisoire ne fut alors pas (ou peu) rétablie.

Aussi, alors que de nombreux objectifs sociaux essentiels sont pratiquement atteints, une économie atypique a pris naissance. Les causes essentielles d'une telle économie résidaient fondamentalement dans le mode d'organisation et de fonctionnement de l'économie, et partant dans les rapports au travail et à l'investissement.

En ce qui concerne le rapport au travail, un collègue nous répétait souvent ceci : "Non seulement la plupart des gens ne travaillent pas réellement, mais on leur inculque en plus l'illusion qu'elles sont exploitées." Cela me fait penser à une remarque de J. Robinson : "Il y a quelque chose de plus important que l'exploitation, c'est l'absence d'exploitation, c'est-à-dire le chômage." Ce dernier est bien l'expression de la pire des inégalités. De nos jours, il est bien admis que ce n'est plus l'exploitation qui est à craindre, mais l'exclusion, individuelle ou collective.

Un tel climat favorisa la naissance et le développement de nombreuses confusions telles que l'assimilation du travail productif à une simple occupation, des salaires-traitements à des revenus sans contrepartie effective (au moins importante), de l'administrateur ou du commerçant à l'entrepreneur, etc.

De telles confusions nous éloignent de la fameuse boucle propre à une économie de marché où la relation entre productivité et salaire par exemple est bien établie et où la répartition des gains de productivité est effective (quand bien même elle serait inégale et qu'elle susciterait des luttes pour réduire cette inégalité), obéissant à une certaine logique et se retrouvant, à des degrés différents, dans l'investissement et la consommation, facteurs essentiels de croissance économique.

Concernant le rapport à l'investissement, A. Lewis, Prix Nobel d'économie, a déjà montré que le tournant réellement décisif dans la vie d'une société ne se place pas au moment où elle commence à respecter la richesse, mais à celui où elle met au premier rang l'investissement productif et la richesse qui s'y trouve liée.

Mais les investissements réalisés en Algérie étaient publics ; la participation du secteur privé était quasiment nulle, en dehors de celle qui résultait d'une distribution de la rente. La liberté d'entreprendre était alors bien limitée, du fait de l'omniprésence de l'État dans l'organisation et le mode de fonctionnement de l'économie. Les faiblesses structurelles d'une telle économie devinrent alors bien apparentes à partir de 1986 : la croissance économique qui était soutenue, au lendemain de l'indépendance nationale, par des investissements publics massifs frôlant parfois les 40% du PIB, financés essentiellement par des recettes extérieures dont 97% proviennent de l'exportation des hydrocarbures. Mais l'Algérie subit à partir de 1986, les effets de la crise économique mondiale ; les faiblesses structurelles de l'économie algérienne deviennent alors bien apparentes : 97% des recettes. Or ces recettes accusent, à partir de 1986, une forte chute (43%), provoquant une diminution du taux d'investissement et, partant, un taux de croissance du produit intérieur brut négatif (-1,4 en 1987 et -2,7 en 1988) et une aggravation du taux de chômage. Les années 1990 demeurent marquées par une forte chute de la capacité d'importation et une augmentation substantielle du service de la dette extérieure. L'application du programme d'ajustement structurel (PAS) avec toutes ses implications, notamment la réduction des dépenses publiques, a engendré, notamment, l'aggravation du taux de chômage qui est passé, selon le BIT, de 10% de la population active en 1985 à 27% en

2001 : 85% des chômeurs sont âgés de moins de 30 ans ; la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté est passée, selon un rapport de la Banque mondiale, de 12,2% en 1988 à 22,6% en 1995 et à 24% en 2000.

Depuis 2000, tout en maintenant le “programme d’aide sociale”, l’État engagea, grâce à l’aisance financière d’ambitieux programmes de relance et/ou d’appui à la croissance économique, prit en charge les besoins sociaux des populations en intégrant chaque fois la dimension de développement humain comme composante essentielle. Des programmes régionaux complémentaires visèrent à rattraper les retards de développement.

Mais est-il possible de continuer indéfiniment, avec l’ampleur et le caractère extensif des dépenses publiques lorsqu’on sait que ces dernières sont financées essentiellement grâce aux recettes d’exportations dont 97% proviennent des hydrocarbures et qu’il n’existe pas de mécanismes rigoureux de suivi et d’évaluation de ces dépenses publiques qui les rendraient plus efficaces.

C’est souvent la rareté qui impose la rationalité.

La baisse des prix des hydrocarbures en 2009, puis celle que connaît le pays actuellement se sont traduites par une chute drastique des recettes d’exportation du pays ; cela nous interpelle au moins parce que nous gardons à l’esprit les situations négatives que le pays a connues avec “le contrechoc pétrolier de 1986”. Il est vrai que la situation d’alors était bien différente de celle d’aujourd’hui : notre pays a pratiquement remboursé toute sa dette extérieure, a procédé à une accumulation et à une gestion prudente d’importantes réserves de change et à l’adoption de mesures préventives appropriées qui lui permettent d’éloigner la balance des paiements des tensions dans le moyen terme au moins. Mais structurellement l’économie n’a pas fondamentalement changé dans la mesure où elle demeure dépendante des hydrocarbures, et véhicule encore les caractéristiques essentielles d’une économie “atypique”. En effet, malgré les efforts accomplis, les rapports au travail et à l’investissement n’ont pas connu une transformation qualitative significative.

S’il est vrai que le développement est l’affaire de l’ensemble de la société, l’État devrait, tout en préservant sa cohésion, inciter ses composantes à considérer le salaire comme la contrepartie d’un travail effectif et non d’une simple occupation, et le profit comme la contrepartie du risque et de la création de richesses et d’emplois et non comme une part de la rente.

Pour cela, il est nécessaire de faire la distinction entre l’économie du commerce qui a connu un formidable développement en Algérie et l’économie de marché qui se heurte encore à des obstacles. Contrairement à la première, cette dernière est constituée par le marché et l’entreprise.

Nous savons bien que ce n’est pas le marché en soi, mais le système concurrentiel qui assure une meilleure allocation des ressources, des innovations surtout, indispensables à une croissance durable de l’économie ; des marchés monopolistiques et des structures de rentes constituent, au contraire, des obstacles au développement. Le système concurrentiel permet aussi de consacrer les compétences et d’établir une échelle des valeurs plus appropriée. Cela renvoie notamment à la bonne gouvernance et à la transparence.

Nous savons également que le marché génère des différenciations sociales : il tend même à les exacerber alors que la société ne peut tolérer les inégalités au-delà d’un certain seuil si on souhaite préserver sa cohésion même.

C’est pour cela qu’il n’est pas question de faire l’apologie du marché. L’expérience algérienne devrait avoir le mérite de permettre de comprendre qu’on ne doit pas abandonner un dogme pour un autre ; la nécessaire complémentarité du marché et de l’État n’est plus à démontrer. Le rapport de la Banque mondiale consacré au “miracle de l’Asie de l’Est” a évalué les interventions de l’État de la manière suivante : “Les interventions sélectives ne furent ni

aussi importantes que leurs défenseurs ne le déclarent, ni aussi hors de propos que ne le prétendent leurs critiques...” On ne peut comprendre le développement de la Corée du Sud, sans prendre en considération le rôle clé joué par l’État qui eut recours à la planification et qui développa, pour cela, des études économiques et un appareil statistique performant.

En ce qui concerne le second élément constitutif de l’économie de marché, il ne devrait s’agir, à terme, que de l’entreprise qui innove, prend des risques, crée de la richesse et des emplois durables, et s’impose à l’international parce que compétitive. C’est cette entreprise, qu’elle soit publique ou privée, qui devrait être consacrée par l’ensemble de la société et encouragée par l’État. Ce dernier gagnerait alors à faciliter davantage la liberté d’entreprendre, d’investir, localement et à l’étranger. Il ressort en effet, à la lumière de diverses expériences dans le monde, qu’un investissement effectué à l’étranger par des nationaux, selon des modalités appropriées, produit en retour d’importants bénéfices pour le pays et peut constituer un facteur puissant d’attractivité des Investissements directs étrangers dont les avantages ne se manifestent pas de manière automatique. Les différentes expériences ont également montré que : l’engagement préalable du secteur privé national en matière d’investissement est significatif pour l’investisseur étranger ; dans les rapports entre les partenaires locaux et les investisseurs étrangers éventuels, l’existence d’un esprit national d’entreprise constitue un facteur déterminant des conditions et des formes de l’investissement étranger.

Quoi qu’il en soit, c’est à l’État qu’il incombe, dans le cadre d’une vision claire et une stratégie appropriée, d’améliorer le climat des affaires et de l’investissement, en réduisant par exemple la bureaucratie ou en améliorant l’accès au crédit, en renforçant les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à son développement, en veillant à la qualité du capital humain.

C’est ainsi que l’Algérie pourrait transformer les difficultés d’un moment en opportunités génératrices d’espoir fondé, pour notre jeunesse notamment.

Professeur Abdelouahab Rezig

Professeur d’économie à l’Université d’Alger III, avocat omis, a été doyen de la Faculté de sciences économiques d’Alger, directeur du Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread), directeur du Centre de développement des Nations unies pour l’Afrique du Nord, recteur de l’Université d’Alger 3, membre du Conseil national économique et social (Cnes), membre du conseil consultatif du rapport des Nations unies sur le développement humain dans le monde arabe (Pnud). Il a en outre été professeur associé et/ou invité notamment aux universités de Naples, de Lyon, de Grenoble et de Tempéré.